

**Résolution CM/ResDip(2008)1  
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

**Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels**

**Rapport annuel pour l'année 2021**

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : **BELGIQUE**

Nom de la zone : **RESERVE NATURELLE DOMANIALE DES HAUTES- FAGNES**

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 1966 ; 55 années

**Autorité centrale concernée :**

Nom : Service Public de Wallonie, Direction de la Conservation de la Nature

Adresse: Avenue Prince de Liège, 15 5100 JAMBES/NAMUR

Tél : Tél. : 081/335858

Fax : 081/335822

e-mail : Xavier.Rollin@spw.wallonie.be

**Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :**

Nom : Service Public de Wallonie, Cantonement d'Elsenborn

Adresse : Unter den Linden 5 B-4750 ELSENBORN

Tel : 080/410170

Fax : 080/446196

e-mail : Rene.Dahmen@spw.wallonie.be

**1. Conditions :** Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. finaliser d'ici à 2015 l'actualisation des plans de gestion de l'ensemble de la réserve et prévoir à cet effet les effectifs nécessaires.

Les plans de gestions ont été finalisés et approuvés pour les fagnes de Clefaye (226 ha) et la Fagne wallonne (627 ha). Pour les autres parties de la réserve, le retard dans l'élaboration des plans de gestion est dû au fait que la cartographie des habitats n'était pas terminée, la priorité dans la cartographie ayant été donnée au début aux zones NATURA 2000 en propriété privée et que ces cartographes ont dû travailler sur les arrêtés de désignation NATURA 2000.

En 2021 la priorité absolue pour l'équipe NATURA 2000 DEMNA était la finalisation de la cartographie détaillée des habitats, objectif qui a été atteint.

La situation au niveau de la cartographie de terrain des habitats NATURA 2000 est la suivante (attention l'étendue totale des sites NATURA 2000 englobe les réserves naturelles et des parties des forêts avoisinantes) :

BE33025 (Fagnes du Nord-est) :	2362 ha cartographiés (100%)
BE33035 (Plateau des Hautes Fagnes) :	4004 ha cartographiés (100%)
BE33038 (Vallée de la Schwalm) :	662 ha cartographiés (100%)
BE33040 (Fagnes de Stavelot, Eau rouge) :	1264 ha cartographiés (100%)
BE33041 (Fagnes de Polleur) :	1096 ha cartographiés (100%)
BE33042 (Vallée de la Warche, Bayehon) :	461 ha cartographiés (100%)

La phase de digitalisation et d'encodage est en cours et doit être finalisée pour le 01.03.2022 et permettra d'élaborer d'autres plans de gestion.

Ce retard dans la cartographie n'a pas été un frein à la restauration d'habitats

**2. Recommandations :** Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. parachever la restauration des tourbières en utilisant les nouvelles techniques développées dans le cadre du programme LIFE de l'Union européenne ;

Un gros projet de restauration de tourbière par décapage, financé par le PwDR, a débuté en 2021 dans la Grande Fange avec 19 ha de tourbière haute dégradée restaurée en 2021 et se poursuivra jusqu'au printemps 2022 (près de 1500 heures/machine) qui s'ajoutera aux 299 ha de tourbières déjà restaurées à ce jour avec les divers modes de financement disponibles. Les 299 ha de tourbières restaurées par décapage, étrépage ou ennoisement évoluent très favorablement, même si l'évolution est plus lente que pour les autres habitats. Beaucoup de secteurs doivent encore être considérés comme des tourbières dégradées (7120), mais celle-ci y sont dans un nettement meilleur état de conservation qu'avant les travaux : on partait de peuplements purs de molinie et on obtient aujourd'hui des habitats dominés par les linaigrettes (*Eriophorum vaginatum* et *E. angustifolium*), plus ou moins riches en sphaignes selon les endroits. Dans les secteurs qui évoluent le plus favorablement on constate aujourd'hui l'apparition de buttes de sphaignes qui annoncent l'évolution progressive vers l'habitat cible 7110. Les secteurs ennoyés sont actuellement couverts par les habitats 3160, 7140 ou des bas-marais acides qui évoluent lentement vers l'habitat 7110 (apparition progressive de buttes d'ombrotrophisation couvertes de sphaignes caractéristiques des tourbières hautes (*Sphagnum papillosum* et *S. magellanicum*) en divers endroits. Dans certains secteurs décapés, de petits éléments relevant de l'habitat des tourbes nues (7150) sont apparus. La cartographie des zones de tourbières restaurées a été finalisée en 2021 et la digitalisation des données est en cours. Elle permettra de chiffrer l'importance des différents habitats restaurés.

Si les linaigrettes et les sphaignes réapparaissent rapidement après les travaux de restauration de tourbières, ce n'est malheureusement pas le cas des quelques espèces phanérogamiques typiques des tourbières hautes

se développant sur les buttes de sphaignes, en particulier la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*), l'andromède (*Andromeda polifolia*) et la camarine noire (*Empetrum nigrum*). A proximité des secteurs encore intacts, ce n'est vraisemblablement qu'une question de temps pour qu'elles apparaissent par transfert de diaspores au départ des zones intacts. Dans les secteurs restaurés mais très isolés par rapport aux zones intacts reliques, leur réapparition paraît par contre très aléatoire. Ceci s'explique par le fait que ces espèces ne constituent généralement pas de banques de graines permanentes, leurs graines n'ayant qu'une faible et brève viabilité et ne disposent en outre que d'une capacité limitée de dispersion. Ce sont des espèces qui se reproduisent essentiellement par voie végétative et développent très lentement des plages clonales au départ des plants existants. Dès lors, un projet de réintroduction de canneberge d'andromède et de camarine, à partir de plants issus de boutures ou de semis, a été initié début 2020. Le projet consiste à végétaliser les secteurs restaurés isolés des zones de tourbières intacts, par petites plages, qui pourront ensuite servir de sources de diaspores pour les secteurs avoisinants. Des boutures ont été cultivées avec succès en 2020 dans une pépinière forestière domaniales et ont été implantées dans des buttes de sphaignes au printemps 2021, au sein de secteurs restaurés (Fagne des Deux-Séries, Fagne Wallonne, Rurhof), selon un schéma expérimental. Les premières observations semblent montrer que la mesure est couronnée de succès, mais un monitoring à plus longue échéance est nécessaire. On envisage néanmoins d'étendre le projet sur de plus vastes superficies dès 2022. Pour ce faire, des boutures et des graines ont été prélevées au printemps 2021 et mises en culture à la pépinière forestière de Marche-les-Dames. Elles seront réimplantées par petites cellules dans les secteurs de tourbière restaurés en fagne des Deux-Séries durant le printemps et l'été 2022.

2. poursuivre l'acquisition des parcelles privées à l'intérieur de la réserve et procéder au classement en réserves naturelles domaniales de celles qui présentent une haute valeur écologique ;

Suite à l'acquisition de parcelles privées dans la vallée du Breitenbach et vu qu'il a été décidé de déboiser de nombreuses pessières sur tourbes en forêt domaniale, un dossier de classement de 840 ha supplémentaires au départ de parcelles acquises et de terrains domaniaux a été transmis à l'administration centrale (cfr point 4 en page 4 ci-dessous et l'annexe 1)

3. poursuivre la sensibilisation de la population locale et des communes situées autour de la réserve, ainsi que des décideurs, à l'importance de la réserve au niveau européen ;

Le sites des Hautes Fagnes étant probablement le site naturel majeur de la Belgique du point de vue de la fréquentation, les médias nationaux et locaux, tant francophones que germanophones, sont très demandeurs pour réaliser des reportages sur les Hautes Fagnes, qu'il s'agisse sur son intérêt écologique, que l'attrait touristique, des dangers (incendies, ..) et des mesures de gestion entreprises.

A cause de la crise sanitaire COVID aucune visite sur le terrain n'a pu être organisée en 2021 pour les conseils communaux des communes avoisinantes. Par contre, dans le cadre de la candidature comme Parc national de nombreuses réunions ont réunis les gestionnaires DNF et les responsables des communes concernées et de nombreux échanges ont pu avoir lieu concernant la gestion de la réserve naturelle.

4. poursuivre et renforcer les efforts engagés en faveur de la sauvegarde du tétras lyre en coopération avec les partenaires européens concernés ;

Le projet de renforcement de la population par translocation/élevage in situ est en cours depuis 2017. La population de tétras lyre des Hautes Fagnes devait bénéficier pour la période 2020 et 2021 de deux renforcements totalisant 35 individus (20 femelles et 15 mâles) par an (au lieu des 25 des deux années précédentes), augmentant considérablement les chances de réussite du projet de renforcement.

Malheureusement, suite aux conditions sanitaires liées à la crise sanitaire liées au Covid-19, les deux missions annuelles de capture en Suède ont été annulées en 2020 et en 2021. Aucune translocation de Tétrasyres n'a donc été réalisée depuis 2019. Un report des missions annulées en 2020 et 2021 a été demandé aux autorités compétentes suédoises afin de les récupérer en 2022 et 2023.

Le projet d'élevage avance en parallèle. Un élevage de maintien sera prochainement mis en place à la Station Scientifique des Hautes Fagnes (ULiège) et permettra, dans un premier temps, d'acquérir l'expérience nécessaire à l'élevage in situ de Tétrasyres, qui se fera à l'avenir selon le protocole « born to be free » (Delcourt et al., 2019).

5. garantir la pérennité des actions engagées dans le cadre du programme LIFE, qui se sont révélées très positives, en dotant la réserve des moyens budgétaires et en personnel suffisants.

De nombreux nouveaux travaux ont été réalisés depuis la fin du projet LIFE Hautes-Fagnes, soit avec les budgets « nature » propres au DNF, pour les travaux les moins onéreux, soit à l'aide des fonds du PwDR pour les travaux de grande ampleur.

- 3. Gestion du site :** Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Comme point très positif il faut relever qu'enfin 2 emplois administratifs contractuels ont été pourvus en novembre 2021 à la Direction de Malmedy.

Les difficultés non résolues auxquels les gestionnaires sont confrontés :

- le manque d'ouvriers
- le manque de moyens pour entretenir et renouveler l'infrastructure d'accueil (caillebotis)

**4. Frontières :** Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Un projet d'arrêté ministériel a été préparé en vue du classement de parcelles privées achetées et de parcelles domaniales pour un total de 6.211 ha, dont 840 ha d'extensions. En annexe 1 est joint un tableau récapitulatif et les cartes de synthèse reprenant l'ensemble des zones classées et des cartes de détails.

**5. Autres informations :** Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

\*\*\*

Les sections suivantes du formulaire doivent seulement être remplies pour l'année précédant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés, c'est-à-dire année 4 après l'octroi du Diplôme européen ou année 9 après son renouvellement.